

# **Il sera obligatoire d'avoir un passeport pour entrer sur le territoire britannique à partir du 1er octobre 2021**

Voilà une nouvelle conséquence du Brexit, désormais les cartes nationales d'identité ne seront plus valables comme document de voyage pour entrer au Royaume-Uni.

Le passeport obligatoire pour entrer au Royaume-Uni

Depuis le 1er janvier 2021, le Royaume-Uni ne fait officiellement plus partie de l'Union Européenne et en conséquence de cela, le droit de l'Union a cessé de s'y appliquer. Les règles de libre circulation entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni ne s'appliquent plus, et les modalités à la frontière sont donc rétablies. Pour les voyages de courtes durées, les Français devront dès le 1er octobre 2021, présenter leur passeport aux autorités de la douane pour entrer sur le territoire britannique.

Pour les voyages touristiques de courtes durées, les ressortissants de l'Union Européenne sont exemptés de visa. Le passeport doit néanmoins être en cours de validité sur toute la durée du séjour sur le sol britannique. Pour tout séjour supérieur à 6 mois, il faudra disposer d'un visa, notamment pour travailler, pour étudier, ou encore pour se marier avec quelqu'un.

Plusieurs exceptions

Vous pourrez continuer d'utiliser votre carte nationale d'identité pour rentrer au Royaume-Uni jusqu'au 31 décembre 2025 si vous avez un permis de travailleur frontalier, si vous avez un permis familial du programme d'établissement de l'Union Européenne ou encore si vous êtes déjà résident au Royaume-Uni et que vous avez validé votre statut à travers le système de règlement de l'Union Européenne.

Ces dispositions ont été prévues depuis la mise en place du Brexit, le 30 janvier 2020. Le Home Office, le département exécutif du gouvernement britannique chargé des compétences de politique intérieure avait prévenu l'Union Européenne de ces mesures dès le 8 octobre 2020.